

1. Identification du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Demande faite à titre de : Propriétaire Mandataire

2. Immeuble.s visé.s par la demande

Adresse.s (numéro.s et rue/route/chemin) : _____
Lot.s numéro.s : _____
Matricule.s numéro.s : _____

PS : Utilisez la matrice [Sigale - Groupe Altus](#) (MRC Avignon, MUN Carleton-sur-Mer, Contribuable)

3. Description de la demande

L'année de construction de l'immeuble visé par la demande : _____

L'état de l'immeuble visé par la demande et les motifs invoqués pour sa démolition :

L'échéancier prévu des travaux (avec le projet de réutilisation du sol) :

Est-ce qu'un ou des logements sont visés par la démolition : Non Oui, combien _____
Est-ce qu'un ou des locataires sont visés par la démolition : Non Oui, combien _____

Identifier le nombre, le loyer, la taille et l'état des logements, le cas échéant :

Identifier les possibilités de relogement des locataires, le cas échéant :

Le.s usage.s actuel.s (résidentiel, commercial, industriel, etc.), précisez : _____
Le.s usage.s projeté.s (projet de réutilisation du sol), précisez : _____

Le projet de réutilisation du sol (aménagement du terrain et/ou les constructions projetés) :

Louis Breton, directeur de l'urbanisme et de l'environnement

4. Documents exigés avec la demande :

- Photographies démontrant bien l'état de l'immeuble
- Plan de réutilisation du sol (plan d'aménagement du terrain et/ou le.s plans du/des construction.s projeté.s)
- Paiement de la demande de démolition d'immeuble

Section réservée à la Ville de Carleton-sur-Mer

5. Critères d'analyse de la demande (art. 20, Règlement 2023-476)

- L'intérêt de l'immeuble visé par la demande (l'architecture et tout autre intérêt patrimonial)
- La détérioration de la qualité de vie du voisinage
- L'état de l'immeuble visé par la demande
- Le coût de restauration de l'immeuble visé par la demande
- Le plan de réutilisation de l'immeuble suite à la démolition
- Pour les immeubles résidentiels :
 - Les besoins en logement dans les environs
 - Le préjudice causé aux locataires, le cas échéant
 - Les possibilités de relogement des locataires, le cas échéant

PS : Pour toute information, contactez Louis Breton, directeur de l'urbanisme et de l'environnement.

Signature du demandeur : _____ **Date :** _____